

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
ET HOGANAS BELGIUM
REUNION DU 19 OCTOBRE 2011**

Présents:

Pour le groupe des riverains:

COUPE Serge
DELEHOZEE Philippe, membre du CVz'A
RENARD Marc, membre du CVz'A
TRENTESEAUX Danielle, membre du CVz'A
VERHAEGHE Bernard, membre du CVz'A

Pour le groupe des entreprises:

GUMUSBOGA Ismet, Chef SIPP - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
NARDO Ugo, Directeur usine - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
PETE André Louis, Directeur administratif et financier - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
RASNEUR Vincent, Directeur Général, HOGANAS BELGIUM
VLAJCIC Simon, Directeur Général, FLORIDIENNE CHIMIE S.A.

Pour le groupe autorité et administrations:

DESMET Véronique, Service environnement - Ville d'ATH
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DEVELOPPEMENT
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W.
VANCASTER Nathalie, attachée, D.C.R.C. – S.P.F. E.T.C.S
VIGNOBLE Raymond, Echevin de l'Environnement, Ville d'ATH

Madame GLAUDE présente Madame VANCASTER. Elle travaille à la Division du contrôle des Risques Chimiques du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. Elle fait également partie de la Commission Sécurité Environnement du zoning de TERTRE.

1. Approbation définitive du procès verbal de la réunion du 23 février 2011

Madame GLAUDE a mis ce point à l'ordre du jour car suite au dernier envoi, elle n'a pas eu le retour de tout le monde.

Il n'y a plus de remarque, la dernière version du procès verbal envoyée avec les convocations est approuvée, de même que le résumé qui sera mis sur le site Internet de la Ville.

2. Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur

Etant donné qu'il n'y a que deux réunions par an, pour éviter de devoir attendre 6 mois pour avoir un procès verbal approuvé, Madame GLAUDE a modifié le projet de R.O.I précédemment envoyé en ajoutant que ne pas remettre d'avis sur le PV provisoire dans le délai précisé équivalait à une approbation tacite.

Elle a aussi ajouté un autre point concernant le PV car si des commentaires sont faits sur ce qui s'est dit lors de la réunion, cela peut figurer dans le procès verbal destiné aux membres du comité mais cela ne doit pas se retrouver dans le procès verbal mis sur Internet, ni diffusé à l'extérieur car ces commentaires n'ont pas été faits en réunion.

La nouvelle version du R.O.I. a été envoyée avec les convocations. Il n'y a pas d'autres amendements. Le Règlement d'Ordre Intérieur est approuvé.

3. Agenda des réunions de l'année 2012

Au cas où certaines personnes devraient partir avant la fin de la réunion, Madame GLAUDE propose d'inverser l'ordre du jour et traiter d'abord le point 5, à savoir l'agenda des réunions de l'année 2012. Pour avoir un rythme plus ou moins équilibré, c'est-à-dire une réunion tous les 6 mois, elle propose de tenir la première réunion de l'année en avril et la seconde en octobre. Les dates du 25 avril et du 24 octobre à 18 h sont retenues

4. Point sur le bruit

Monsieur VLAJCIC précise que pour FLORIDIENNE CHIMIE on n'a pas avancé sur ce dossier. Il y a eu un autre problème. Cela a donné lieu à une réunion avec certains riverains qui avaient demandé des explications sur les résultats des mesures faites par l'ISSEP sur les 2 stations de prélèvements situées autour de FLORIDIENNE CHIMIE. Il y en a une ici, à l'Administration communale et une à l'hôpital. Les résultats de ces mesures sont publiés sur Internet et on constatait des pics dans le courant du premier semestre pour le plomb et le cadmium. On a regardé les émissions aux cheminées les jours des pics et il n'y avait pas d'émission supérieure à la norme.

En ce qui concerne le bruit, c'est quelque chose qui concerne la Ville, les entreprises et les riverains.

Monsieur RASNEUR signale qu'HOGANAS a placé un écran acoustique supplémentaire en toiture. On a redémarré l'étude avec le consultant pour les équipements qui donnent dans la cour intérieure du côté de chez Monsieur COUPPE. On a un projet de capotage. Il y a eu un dépassement pour lequel on a pu identifier la cause technique et apporter la solution.

Monsieur COUPE confirme qu'il y a une différence depuis la pose de l'écran acoustique. Il peut à nouveau dormir les fenêtres ouvertes.

Mademoiselle TRENTSEAU signale qu'il y a eu beaucoup de bruit une nuit en août quand il a fait fort chaud.

Le mur a été mis du côté de chez Monsieur COUPE sur base des mesures de bruit faites autour du site.

Monsieur VERHAEGE, pour sa part, n'est pas incommodé par HOGANAS et pour FLORIDIENNE CHIMIE, il n'a pas vu de différence.

Monsieur VLAJCIC précise que la nouvelle unité a été démarrée et qu'on n'a pas constaté d'augmentation de bruit. Progressivement, on va arrêter l'ancienne, il va donc y avoir une amélioration.

Il peut parfois être difficile de faire la différence entre les bruits de la ville et les bruits des entreprises.

Monsieur RASNEUR pense qu'on peut isoler le bruit de fond pour identifier le bruit spécifique si on travaille par fréquence.

Monsieur PRIMOSIG ajoute qu'on peut aussi travailler par soustraction, on mesure le bruit avec l'entreprise en activité puis on l'arrête et on a alors le bruit de fond.

Monsieur RASNEUR signale que pour HOGANAS, c'est possible car on ne travaille pas en continu.

Monsieur RENARD souligne l'intérêt de faire une étude globale du bruit. HOGANAS est en train de réduire les sources de bruit en cascade mais si ce n'est pas eux les responsables du bruit chez certains riverains, cela ne changera rien pour eux.

Monsieur VERHAEGE précise qu'il fait très bien la différence entre le bruit de la ville et le bruit des entreprises.

Monsieur VLAJCIC sait que certaines marches, certains démarrages font plus de bruit surtout parmi les anciens outils. Cependant on respecte la norme de bruit imposée mais cela ne veut pas nécessairement dire que les gens ne sont pas gênés. Toutefois, on ne va pas investir des sommes colossales sur l'ancienne unité plomb qui sera arrêtée fin 2014. Il n'y a pas eu de plaintes depuis la mise en marche de la nouvelle unité, elle n'a donc pas occasionné d'augmentation du niveau de bruit. Il pense que les grosses nuisances vont disparaître. Il y a encore des choses qu'on peut optimiser mais quand on fait une nouvelle unité, on peut intégrer les nouvelles normes.

Monsieur VERHAEGE pense qu'il faut faire des mesures de bruit en décrivant chaque fois un cercle assez vaste autour de la zone d'émission. De cette manière, l'émission d'intensité maximale serait toujours captée à un moment donné, quelle que soit la direction du vent.

Monsieur VLAJCIC n'est pas opposé au fait de faire une étude mais il faut avoir une intégration des entreprises si on veut l'effet escompté. Il faut établir un cahier des charges et trouver le bureau qui réalisera l'étude.

Monsieur VIGNOBLE rappelle la position de la Ville. Le collège communal a décidé que ces études incombaient aux entreprises. Le bruit de la ville, c'est le bruit de la ville et c'est du bruit des entreprises dont se plaignent les riverains.

Monsieur RENARD constate que dans l'étude réalisée par HOGANAS on remarque une pointe de bruit alors que l'usine était à l'arrêt.

Monsieur RASNEUR ajoute que le fait de ne pas avoir d'étude globale n'empêche pas de travailler sur les équipements dont on sait qu'ils sont bruyants. C'est aussi pour le confort des travailleurs.

Monsieur COUPE insiste sur le fait que les riverains font très bien la différence entre le bruit de la ville et le bruit des usines.

Mademoiselle TRENTSEAU signale que par rapport à la nouvelle unité, on n'entend rien.

Monsieur VLAJCIC répète qu'il faut établir un cahier des charges puis demander prix à plusieurs bureaux d'études et décider ensuite en fonction des coûts.

Monsieur VERHAEGE souligne que le bruit a une incidence négative sur la santé même si les gens ne se plaignent pas.

Monsieur RASNEUR pense qu'on peut partir de ce qu'ils ont et ensuite avoir une approche commune d'investigation avec un expert.

Monsieur PRIMOSIG ajoute que pour les études de bruit, il y a un protocole très clair qui ne doit pas varier beaucoup d'un bureau à l'autre. Par exemple, il y a des conditions climatiques dans lesquelles on ne peut pas faire de mesures. On ne peut pas faire de mesures quand la vitesse du vent est supérieure à 5m/sec.

Un groupe de travail tripartite (HOGANAS, FLORIDIENNE et riverains) sera constitué. Un premier entretien sera organisé avec l'expert actuel travaillant pour HOGANAS afin d'avoir une première idée du coût d'une étude commune avec définition du périmètre, méthodologie,... Ceci devrait permettre de réaliser un cahier des charges pour la réunion d'avril 2012.

4. Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...

FLORIDIENNE CHIMIE a inauguré ses installations fin septembre. L'inauguration officielle s'est faite le jeudi. Le samedi 1^{er} octobre, c'était la journée des familles et le dimanche 2 octobre, c'était la Journée Découverte Entreprises avec inscription préalable vu qu'il s'agit d'une usine SEVESO. Pour les 3 jours, il y a eu quelque 2 000 personnes. Cela a été assez éprouvant pour le personnel mais toutes ces manifestations ont été accueillies de manière très positive.

Il y a également eu un incident dans lequel FLORIDIENNE CHIMIE n'est pas impliquée. C'est la pollution de la Dendre par le mazout qu'il y a eu fin septembre.

Monsieur RENARD pense qu'il devrait y avoir une information officielle sur le fait que FLORIDIENNE CHIMIE n'est pas responsable, car il y a encore certaines rumeurs.

Madame DESMET précise que l'enquête du D.P.C. n'est pas terminée.

Monsieur VLAJCIC signale qu'il va y avoir une nouvelle unité qui va démarrer dans le 2^e semestre de l'année prochaine pour produire des retardateurs de flamme. En termes de permis, cela ne nécessite pas un permis complémentaire car on a un permis avec une famille de produits qui est très proche.

Il revient sur l'incident dont il a parlé en début de réunion. En ce qui concerne le plomb, les pics montrent une augmentation mais on est toujours dans la norme. Par contre pour la cadmium, on dépasse la norme européenne qui sera d'application en 2012. On a vérifié en interne et on n'a pas pu mettre en évidence quoique ce soit. On a demandé l'aide de l'ISSEP. On leur aussi demandé pourquoi il y avait un délai si long entre le prélèvement et la mise des résultats sur le site. Sur ce point, cela ne risque pas de s'améliorer car l'ISSEP a beaucoup de stations à gérer. Pour les pics, on a remarqué que cela se produisait dans des périodes similaires.

Par rapport à ce qui sort des cheminées, on n'a pas constaté de pics. On a des filtres qui sont doublés au cas où le premier aurait une défaillance. Il y a aussi des sondes qui signalent s'il faut changer de filtre. On a aussi les enregistrements des mesures en continu qui sont faites à la cheminée. On n'a pas constaté d'augmentation des rejets.

On a contacté aussi l'UMons. La première information, c'est qu'il y a bien un phénomène métaux lourds constaté au niveau de la Région wallonne. On les avait déjà contactés précédemment pour avoir une idée de la manière dont les polluants se dispersaient autour de l'usine. On avait mis des chapeaux pour éviter la pluie dans les cheminées et la première chose qui a été dite, c'est que c'était une erreur car cela perturbait l'effet de dispersion. L'année dernière, on a donc enlevé les chapeaux et on a mis une sur-hauteur de 5 m aux 2 principales cheminées.

On regarde plus particulièrement les PM 10 et PM 2,5 car on sait que ce sont les particules les plus fines qui sont les plus dangereuses.

Il y a eu des conditions météorologiques particulièrement défavorables durant le 1^{er} semestre. On a vu qu'il y avait parfois une augmentation assez brutale du taux de polluants même dans les endroits où il n'y a pas d'usine.

Madame VANCASTER demande si on n'a rien constaté au niveau des travailleurs, s'il n'y a pas eu d'écartement.

Il n'y a rien eu à ce niveau et Monsieur VLAJCIC ajoute que pour des pics tels qu'on les voit sur le tableau, il faut que plusieurs filtres lâchent. Si on regarde les tableaux similaires pour les autres régions de Wallonie, on y voit les mêmes pics. On a même constaté il y a quelques années à CHARLEROI que des vents venant de LIEGE avait ajouté la pollution de LIEGE à celle CHARLEROI.

Monsieur NARDO fait une présentation des outils mis en place pour la surveillance de l'air.

Parmi les outils mis en place:

- média filtrants sur toutes les cheminées
- systèmes de double filtration sur les cheminées critiques rejetant du cadmium et du plomb
- surveillance et enregistrements en continu des rejets de cadmium et de plomb (sondes triboélectriques sur les rejets de cadmium et de plomb, enregistreur en ligne, système d'alarme en cas de valeurs anormales). Si une anomalie est détectée, il y a un signal lumineux puis sonore dans la section et report sur le GSM de 6 personnes. S'il n'y a pas d'intervention, il y a arrêt de la ligne de production.
- étalonnages internes, tous les 6 mois, par une équipe d'instrumentistes (1 ingénieur et 1 gradué dont la mission est d'assurer le bon fonctionnement des équipements de contrôle)
- procédures et audits de terrain

Monsieur VLAJCIC précise que l'entreprise est jugée sur ce qui sort et malgré les pics, on n'a pas dépassé les normes. On attend des informations complémentaires de l'ISSEP et de l'UMons.

Ces pics correspondent à ce qui se passerait en cas d'incident grave mais on a les mêmes valeurs partout en Wallonie, même là où il n'y a pas d'entreprise.

A la question des riverains de savoir si ce n'est pas à mettre en relation avec le nettoyage qu'il y a eu, Monsieur VLAJCIC ne le pense pas car il a eu lieu bien avant et même quand on nettoie, on ne nettoie pas partout en même temps.

Monsieur DELEHOZEE pense que FLORIDIENNE CHIMIE reste un potentiel de pollution important. Ce qu'on retrouve dans l'air vient quand même de là.

Monsieur VLAJCIC n'est pas d'accord. Il n'y a pas eu plus de rejets que d'habitude et la norme a été respectée. C'est la manière dont cela a été dispersé, c'est la répartition dans l'atmosphère qui a été biaisée. Pour les personnes exposées dans l'usine, il n'y a eu personne d'écarté.

Pour les riverains, ce qu'on retrouve dans les prélèvements ne peut venir que de FLORIDIENNE CHIMIE;

Monsieur VLAJCIC insiste sur le fait que les normes du permis ont été respectées, c'est la dispersion qui a été différente. Sur les deux stations, il y en a une où on constate une augmentation et pour l'autre, on constate une diminution.

Monsieur DELEHOZEE s'interroge justement par rapport à la norme. Il entend que FLORIDIENNE CHIMIE peut mettre ou enlever des chapeaux aux cheminées. Cela n'est-il pas prévu par le permis?

Monsieur PRIMOSIG précise que la norme c'est par rapport à ce qui sort. On impose une obligation de résultat, pas une obligation de moyen. On ne peut pas préjuger du modèle de dispersion même si on impose une hauteur minimale de cheminée et une vitesse pour les gaz à la sortie.

Monsieur RASNEUR ajoute que la charge fixée pour la norme est basse pour faire face aux différents modèles de dispersion. Ce n'est pas parce qu'on disperse beaucoup qu'on peut polluer plus.

Monsieur VLAJCIC termine sur ce point en signalant que les normes vont devenir de plus en plus strictes.

Monsieur VERHAEGE constate que le bio monitoring n'est pas inscrit à l'ordre du jour et pourtant il y aurait beaucoup à dire.

Ce point pourra être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Monsieur RASNEUR signale que pour HOGANAS, il y a eu l'incident bruit et les améliorations des équipements dont il a déjà parlé.

Pour les poussières, le système est assez similaire à celui de FLORIDIENNE CHIMIE si ce n'est qu'il n'y a pas d'appel sur le GSM. Les poussières dont on ne sait plus rien faire repartent en aciérie.

Par rapport aux relevés des jauges de l'ISSEP, FLORIDIENNE CHEMIE a fait part de son intention de retourner vers l'UMons pour discuter des modèles de dispersion et de l'impact des modifications des cheminées. Il y aura un suivi des nouvelles mesures et les riverains seront informés.

5. Divers

Monsieur DELEHOZEE voudrait savoir où en est le projet de réaménagement du Quai des Usines.

Monsieur VLAJCIC précise que c'est toujours en discussion. Il y a beaucoup d'autorités impliquées. L'idée c'est de pouvoir faire les travaux dans le cadre du permis et dans le respect des obligations SEVESO. A l'heure actuelle, il est possible pour des enfants de jouer sur le site. Les travaux permettront une meilleure sécurité du site et de mieux contrôler les allées et venues. On a proposé de financer le déménagement du RAVEL qui sera intégré dans le cadre de l'étude de mobilité. Ce sera aussi plus agréable pour les gens qui utilisent le RAVEL. Mais cela fait encore une autre autorité à contacter. On essaye de rassembler tout le monde pour avoir un projet cohérent.

On espère que cela sera réglé sur le plan administratif pour la fin de l'année, début de l'année prochaine. et que tout sera fini pour fin 2012.

Il pense qu'on peut remettre le point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Monsieur PRIMOSIG demande à FLORIDIENNE CHIMIE de dire un mot des demandes de modification du permis qui ont été faites.

Monsieur NARDO signale qu'après un an, on avait prévu de faire le point avec les autorités sur le nouveau permis.

Il y a 3 points pour lesquels on a demandé des modifications car on avait constaté quelques non conformités dans les concentrations de certains éléments dans les eaux des rejets. En ce qui concerne le magnésium, d'après l'analyse des eaux entrantes, elles possèdent déjà une concentration en Mg supérieure à la norme. Or, il n'est pas précisé dans le permis que les limites sont à considérer en termes de différence entrée/sortie. Le Mg n'est pas toxique et les doses mises en jeu sont négligeables, il a donc été convenu de supprimer la référence au Mg dans l'autorisation. Remarque: certaines eaux minérales contiennent jusqu'à 150 mg de magnésium alors que notre autorisation mentionnait 2 mg.

Il y a également une norme sur le phosphore qu'on dépasse et on a demandé à avoir une dérogation jusque 2015, car en 2015 on devrait arrêter de produire le produit responsable du rejet en phosphore, le phosphite de plomb. Le plomb est en régression sur le site et devrait disparaître en 2015, la norme sera alors respectée.

La troisième demande de modification porte sur l'azote ammoniacal, il n'est pas possible de l'éliminer en aval. Apparemment, il n'existerait pas de meilleures techniques disponibles en la matière applicable à notre site.

On va donc essayer d'agir en amont, de trouver la provenance de l'ammonium, notamment dans les boues logées à l'extérieur, en les déversant dans une logette couverte afin d'éviter leur lessivage par les eaux pluviales et en procédant à leur lavage directement sur filtre-presse de process. On a donc fait une demande de dérogation temporaire à cette condition avec la nécessité de se conformer à la norme à l'échéance fixée.

Monsieur VLAJCIC rappelle qu'il avait parlé d'un système de ballon pour sécuriser les circuits d'égouttage. Le premier a été installé en avril 2011 et le second devrait pouvoir être installé sur le Quai des Usines en 2012.